



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

16/07/2012

Dossier complet le :

25/07/2012

N° d'enregistrement :

F 054 12 P0006

1. Intitulé du projet

Construction d'un pôle aquatique et de sa voie d'accès
sur les communes de St Radegonde des Pommiers et de Thouars

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes du Thouarsais

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne
morale

LACOSTE Brigitte

RCS / SIRET

1214711910147981101010314

Forme juridique

collectivité locale

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° ↓	Création d'une rue d'une longueur inférieure à 3 kms, soit environ 430m. Cette voie emprunte une friche commerciale et a abouti à une rue existante (rue Prosper Melimée). Pas d'impact sur l'équipement propre-

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Construction d'un pôle aquatique d'une surface dans l'œuvre de 2.774 m² sur le site de la Bienne et une d'envir 430m sur le site de la Croix Thibault.

4.2 Objectifs du projet

Remplacer les équipements existants obsolètes ou fermés. Répondre à de nouveaux besoins dans le cadre de l'intercommunalité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Construction de 2.774 m² : structure composée de 3 bassins, hall d'entrée, parking, vestiaires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Accueil simultané de plusieurs catégories d'utilisateurs : scolaires, public, associations sportives.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette de la construction = 30.000 m ²	en m ²
Construction = 2.774 m ²	
Voie d'accès = 430 m	

4.6 Localisation du projet

Adresse

Coordonnées géographiques¹

Long. 46° 59' 42" 13 Lat. 0° 14' 05" 92

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°

Point de départ :

Long. 46° 59' 41" 27 Lat. 0° 13' 43" 73

Point d'arrivée :

Long. 46° 59' 08" 89 Lat. 0° 14' 02" 22

Communes traversées

Equipement aquatique :

La Bienne à St
Radegonde de Brunnies

Voie d'accès =
La Croix Thibault
à Thourès

Voie d'accès : de la rue Gaston Chéreau
à la rue Schmetzer sur Thourès

4.7.1 Si oui, il s'agit d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☐

4.7.3 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Equipement aquatique site de la Bienne : terrains à usage agricole

Voie d'accès site de la Croix Thibault : friche industrielle à reconquête

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/frace de votre projet ? Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements
applicables à la zone du projet

Plan Local d'urbanisme : 20/07/2006
Construction de l'équipement = Zone 2 AU
Construction de la voie d'accès = Zone UC

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Arrêté préfectoral du 8/09/2014 Classement sonore des infrastructures de transport sur la commune de Thourans
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	Plan de prévention du risque inondation vallée du Thouet
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	le projet est hors site.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? ☐ ☒

dans un site inscrit ou classé ? ☐ ☒

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : **Oui** **Non** **Lequel et à quelle distance ?**

d'un site Natura 2000 ? ☐ ☒

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? ☐ ☒

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	A priori NON, au vu des éléments de diverses études existantes
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☐	-
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	sur l'équipement lui-même, de l'ordre de 2 ha 86 ares. qui sont largement compensés par

des terrains acquis par la Communauté de communes et faisant la relation plateau et vallée.

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque sismique Zone Ia
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Activités confinées à l'intérieur du bâtiment sauf en période estivale
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	L'équipement est fermé la nuit. L'éclairage public des voies est réduit de 50% la nuit.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le système d'assainissement existant est suffisamment dimensionné pour accepter les rejets en PSE aquatique.
Pollutions	Engendre-t-il la production, l'utilisation ou le stockage de déchets non dangereux, dangereux, dangereux ?	☐	☒	
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications des activités humaines (agriculture, sylviculture, pêche, tourisme, aménagements) ?	☐	☒	Diminution de surface agricole pour quelques parcelles seulement

3.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au titre de la Duf, il n'apparaît pas nécessaire d'engager une étude d'impact.
les critères des rubriques 36 - 37 - 38 (annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement) ne semblent pas justifier l'étude d'impact.
Toutefois, des compléments pourraient être apportés dans le cadre du permis de construire de l'équipement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
☒	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
☒	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
☒	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
☒	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

THOUARS

le,

11 Juillet 2012

Signature



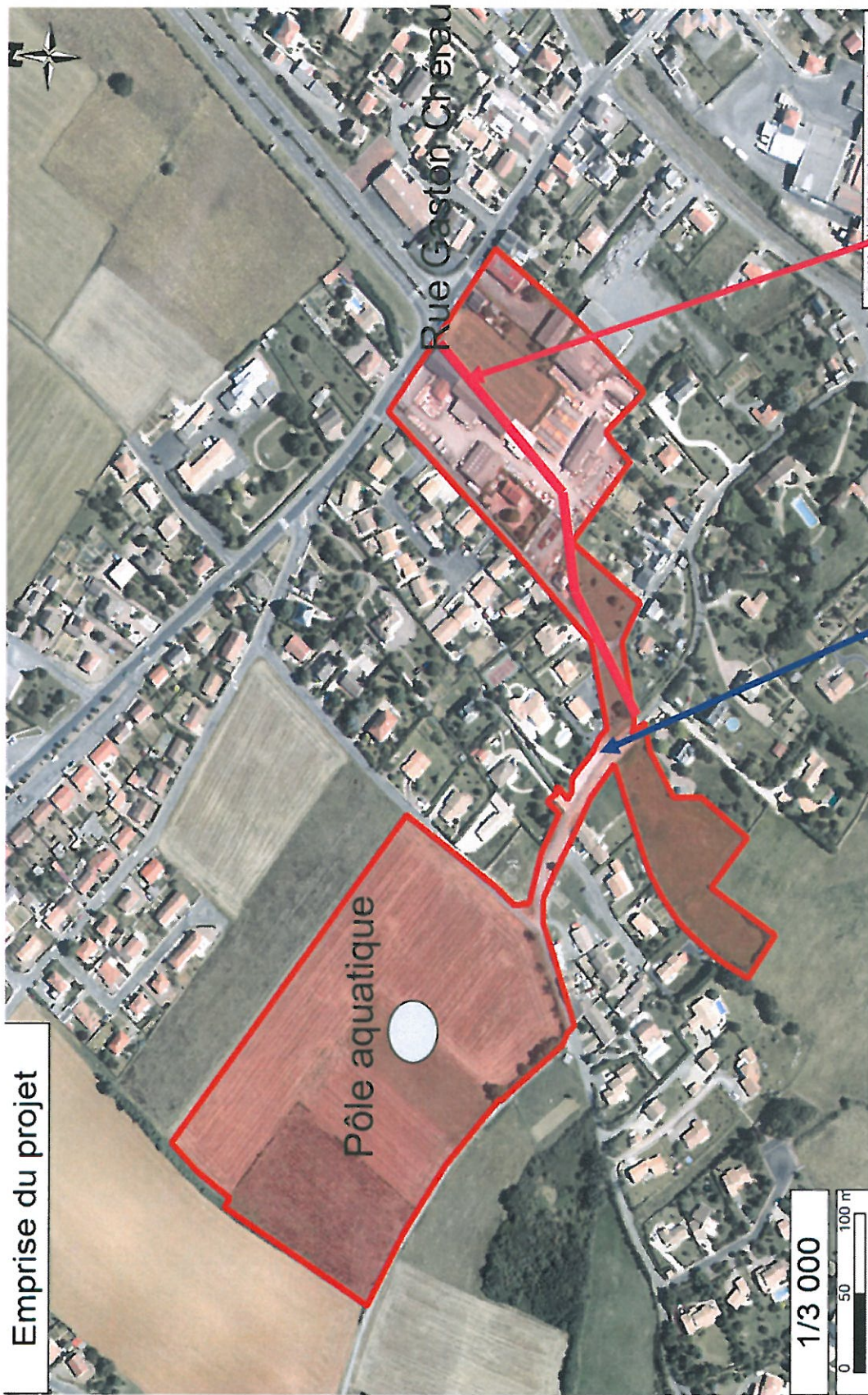
Madame LACOSTE Brigitte
Vice Présidente,

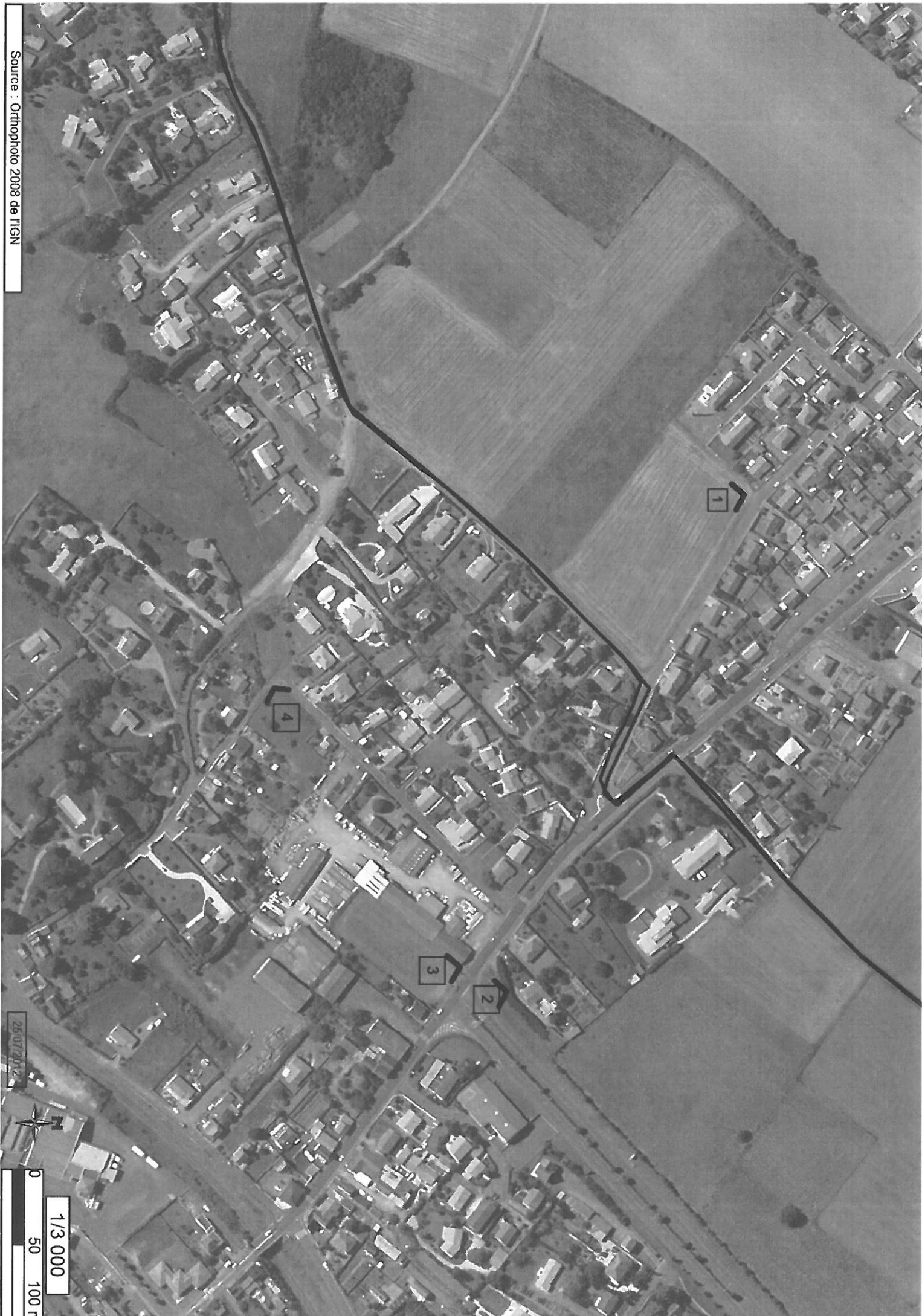
Situations du projet

Map of the Thouars area in France, showing the Thouet river and surrounding towns. A red area highlights the 'Situations du projet' (Project Situations). The map includes a scale bar (0 to 600m), a north arrow, and a title 'Situations du projet'.

Year	Number of people (in millions)
2018	350
2019	450

Sources : IGN scan25 2008 - Réalisation : CC Thouarsais





25/07/2012



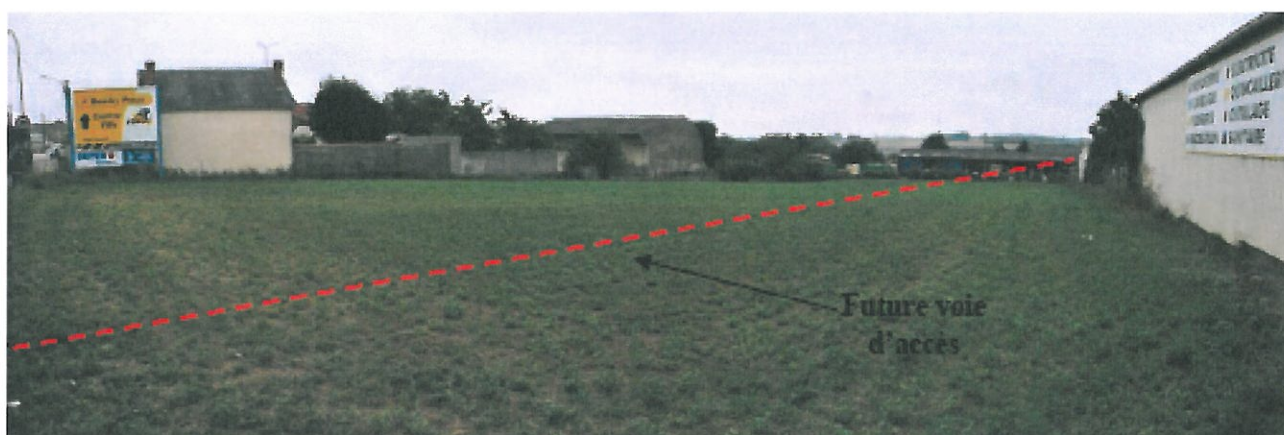
1/3 000



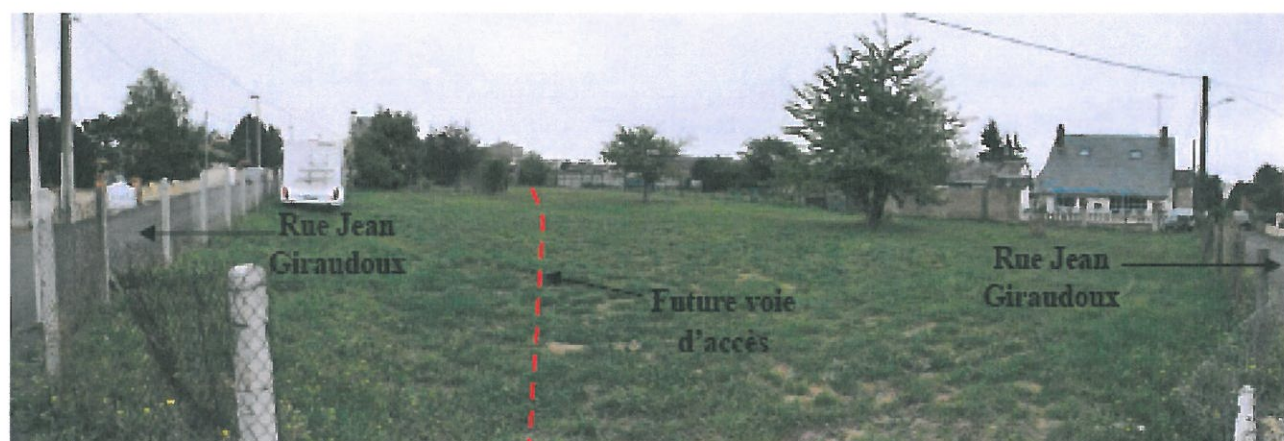
SITE DE LA BIAUNE
Photo n° 1 du 20/09/2011



SITE DE LA CROIX THIBAUT
Photo n° 2 du 20/09/2011



SITE DE LA CROIX THIBAUT
Photo n° 3 du 20/09/2011



SITE DE LA CROIX THIBAUT
Photo n° 4 du 20/09/2011



Site de la Croix Tribaeret.



LA CROIX THIBAUT





Site de La Bièvre

此乃一極端之論，其意謂：「若夫此種極端之論，其意謂：『若夫此種極端之論，其意謂：』」

OPERATIONS

RECEIVED OCTOBER 20, 1966
ORIGINAL MANUSCRIPT RECEIVED
JULY 11, 1966

1997年12月15日

JOURNAL OF THE

1. The first step is to identify the problem.
 2. The second step is to define the problem.
 3. The third step is to analyze the problem.
 4. The fourth step is to develop a solution.
 5. The fifth step is to implement the solution.
 6. The sixth step is to evaluate the solution.
 7. The seventh step is to monitor the solution.
 8. The eighth step is to maintain the solution.
 9. The ninth step is to improve the solution.
 10. The tenth step is to document the solution.

